

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le mardi 30 novembre 2021 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du lundi 22 novembre 2021.

Présent(e)s : M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Gilbert PETITJEAN, M. Jérôme BERNARD, Mme Martine CARRIER, M. Antoine CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, Mm Sylvette DAVID, M. Mathieu PERRIN, M. Iwan GRAMATIKOFF, M. Jérôme LEBRAT, M. Gilbert MOULIN, Mme. Danielle RAMERINI, M. Yves RULLIERE, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Christelle REYNAUD

Présente en visioconférence : Mme Julie ROUDIER

Absent(e)s : M Francis BARRY, M. Aurélien FERLAY, M. Driss NAJI.

Excusé(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Claude BRUN, M. Clément CHAPEL, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Patrick GAUTHIER, M. Antoine DOS SANTOS, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. José ORENES LERMA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD, M. Grégory MAZET, Mme Josiane SANCHEZ

Pouvoirs : M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 32
○ Pour : 32
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

### AVENANT A LA CONVENTION « PASS NUMERIQUE »

Les membres du comité syndical se sont réunis le mardi 30 novembre à 18h30 dans les locaux du Syndicat Mixte Numérian à le Pouzin, séance dirigée par le Président, Monsieur Jérôme BERNARD.

#### PRÉAMBULE

M. Jérôme BERNARD présente la convention avec l'ANCT et en partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre du dispositif du « Pass Numérique ».

Numérian agit en tant que relai pour la distribution des chèques APTIC auprès des bénéficiaires résidants drômois qui sollicitent un accompagnement par le biais de modules de formation pour l'initiation aux démarches quotidiennes dématérialisées.

Notre partenariat remonte à 2019, l'échéance arrive à terme au 31 décembre 2021, son renouvellement est à acter afin de prolonger le dispositif.

Les conditions de mise à disposition sont développées dans l'avenant à la convention joint en Annexe 1.

La proposition du Président est mise aux voix.

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**1 – d'autorisation le président à signer l'avenant à la convention « Pass Numérique » avec l'ANCT.**

Fait et délibéré le 30 novembre 2021.

***Le Président,***

Jérôme BERNARD

